



COMMUNE DE
HERRLISHEIM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN (67)

ARRETE MUNICIPAL (n°2017.5)

Portant réglementation la circulation et du stationnement
Rue du Ried à Herrlisheim – Zone industrielle

Le Maire de la Commune de Herrlisheim,

- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542/2, L2213/1, L2213/2 et L2541/1,
VU le Code de la Route.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques de l'agglomération.

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement et la vitesse de circulation – rue du Ried - Zone Industrielle à Herrlisheim selon plan joint.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Une aire de covoiturage de 23 places de stationnement est créée rue du Ried à l'entrée de la zone industrielle, avec mise en place d'un panneau de signalisation.
- ARTICLE 2 :** Des zones de stationnement sont créées rue du Ried (coté paire), avec mise en place de deux panneaux interdisant le stationnement « hors-case »,
- ARTICLE 3 :** Une voie verte est créée rue du Ried (coté impaire) avec mise en place :
- d'un marquage au sol,
 - de trois panneaux interdisant le stationnement,
 - de trois panneaux « début de voie verte »,
 - de deux panneaux « fin de voie verte »,
- ARTICLE 4 :** Une zone de limitation de vitesse à 40 km/h est instaurée, avec mise en place d'un panneau de limitation de vitesse implanté à l'intersection de la RD 29 et la rue du Ried.
- ARTICLE 5 :** Monsieur Le Directeur Général des Services de la Commune de HERRLISHEIM Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont **ampliation** sera adressée à :
- Monsieur l'Adjudant, Commandant la Brigade de Gendarmerie de Drusenheim,
 - Monsieur l'Ingénieur Subdivisionnaire des T.P.E – Subdivision de Soufflenheim
 - Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
 - Le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Herrlisheim,
 - Monsieur le Président de la Communauté des Commune du Pays Rhénan.
- Et publié au recueil des actes administratifs à la Mairie de Herrlisheim.

Fait à Herrlisheim, le 1er février 2017

Le Maire,
Louis BECKER



**ZONE INDUSTRIELLE du RIED
 à HERRLISHEIM**

AMENAGEMENT DE VOIRIE

VUE EN PLAN

DATE DE MODIFICATION	DESCRIPTION	INDICE
02/11/2015		A
08/02/2016		B
03/05/2016		C

DATE	PHASE	SIGNATURES
25/06/2015	PRO	

FICHER: BE14-021-ZI-PRO.dwg
 ECHELLE: 1/1000e Alt: IGN 69

- LEGENDE:**
- Chaussée - Enrobés
 - Trottoir - Enrobés
 - Espaces Verts
 - Stationnement - Enrobés
 - Stationnement - Concassé
 - 3 rangs de pavés béton 16/24/14
 - 1 rang de pavés béton 16/24/14
 - 1 rang de pavés granit
 - Bordures T3 béton



L'implantation des arbres est donnée à titre indicatif, elle dépendra des réseaux existants souterrains